



NOTICE POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION SPORTIVE EXCEPTIONNELLE OU MANIFESTATION ANNUELLE

Afin de procéder à une demande de subvention sportive exceptionnelle ou manifestation annuelle, deux critères sont primordiaux :

- **Le lieu de résidence de votre association doit se trouver sur le territoire**
- **Les activités réalisées doivent avoir lieu sur le territoire**

Le formulaire ainsi que les pièces justificatives, sont à retourner au plus tard le 31 mars, à Madame SUET Delphine, responsable du service Animation Jeunesse & Sports, à l'adresse mail suivante :

dsuet@terroirdecaux.net

PIÈCES À FOURNIR

- Formulaire de demande de subvention sportive exceptionnelle ou manifestation annuelle
- Budget prévisionnel détaillé de l'action
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)



DEMANDE DE SUBVENTION SPORTIVE EXCEPTIONNELLE OU MANIFESTATION ANNUELLE

COORDONNÉES DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association :

Sport pratiqué :

Nom du Président :

Adresse :

Nom de l'interlocuteur :

Mail :

Téléphone 1 :

Téléphone 2 :

Date de la demande :

Nom de la manifestation :

Date de la manifestation :

Lieu de la manifestation :

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Montant demandé :

DATE DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Le 31 mars au plus tard